



## COMMUNE D'AURONS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 11 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

**Nombre de membres du conseil municipal** : 12, (douze).

**Etaient présents** : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, Mme. Mme. Annie NOGIER, M. Boris FLAUD, M. Max FONTAINE,

**Etaient excusées avec pouvoir** : Mme Magali ROBERT représentée par Mr André BERTERO. Mme. Sophie KERNEN représentée par Mr Boris FLAUD, Mme Liliane HEUZE représentée par Mr Max FONTAINE, Mme Mélanie GAYDIER représentée par Mme Annie NOGIER.

**Etaient absents sans pouvoir** : Mme Emilie BERTERO-FRUTOSO, Mr Vincent BACHET.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil : À l'unanimité des voix, Mr Boris FLAUD a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19 h 05.

**1. Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 mars 2017 ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2017.

## **2. Vote des résultats du compte administratif 2016 :**

Rapporteur : Mr le Maire ; Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2016. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le report des excédents financiers du Budget 2016 sur le Budget primitif de l'année 2017.

## **3. Approbation du compte de gestion 2016.**

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion de l'année 2016.

## **4. Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2017.**

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Mr le Maire propose de maintenir pour l'année 2017 les taux d'imposition communaux appliqués en 2016, ces taux étant les suivants :

Taxe d'Habitation : 10,08 %

Taxe Foncière : 12,03 %

Taxe Foncier non bâti : 40,20 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2017.

## **5. Vote du budget primitif 2017.**

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif pour l'année 2017.

## **6. Modifications partielles du règlement écrit de la révision N° 1 du PLU ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire ; *Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait utile de lancer une procédure de modification du PLU communal de la zone UC pour ce qui concerne les conditions d'implantation et les conditions de volumétrie. En effet, des difficultés sont apparues notamment au sujet d'implantation de piscines et de surélévations de bâtiments dans l'intérieur des marges de recul par rapport aux limites de parcelles.*

*Monsieur le Maire propose que pour les implantations de piscines et bâtiments existants, les limites d'implantation seraient repoussées à 3 mètres. Que les frais d'études des changements à apporter s'élèvent à 6 900 € HT.*

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la modification partielle de la révision n° 1 du PLU,
- Donne délégation au Maire pour signer tout contrat,
- et solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

**7. Proposition de signature d'une convention de prestation de service d'aide à l'archivage entre le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône (CGD13) et la commune d'AURONS ;**

Rapporteur : Monsieur Boris FLAUD ; Monsieur FLAUD expose aux membres du conseil qu'une formation à l'attention des agents de la commune et des élus est en projet, en matière d'archivage et de connaissance des archives publiques. L'intervention d'un archiviste du CDG13 pour une journée permettrait de faire le point notamment sur les procédures et opérations de tri, de classement, de conservation, ainsi que sur le cadre et les obligations réglementaires dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la signature d'une convention pour une journée d'intervention du CDG13 sur la commune.

**8. Projet d'arrêté du Maire, portant sur la mise en place d'un sens de circulation unique provisoire, de la fontaine au platane au niveau de l'avenue Gaston CABRIER et rue de la mairie ;**

Abandonnée

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance à 20 heures 25.

**Le secrétaire**

**Boris FLAUD**

**Le Maire**

**André BERTERO**